

## DÉCISION N° 2023-100DC

**Objet : Contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (23CC011) – Attribution du marché**

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attribution dudit conseil au Président ;

Vu l'axe 2 du Projet de Territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines », et l'engagement E4 (PA15) inscrit dans les principes d'action de la labélisation LUCIE 26000, « Limiter au maximum les pollutions et nuisances de tous types » ;

Considérant la consultation 23CC011 publiée le 26/05/2023 sur le site Les Echos.fr, le profil acheteur et le site internet du pouvoir adjudicateur ;

Considérant les 2 offres reçues ;

Considérant que la société SAUR a remis une offre économiquement la plus avantageuse ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'attribuer le marché à la société SAS SAUR, sise ZA Ecoparc – Bd des Demoiselles à Saumur (49412) pour un montant maximum annuel de 65 000.00 € HT.

**Article 2 :** Le Président

- Certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion d'Angers, le 13/07/2023

Étienne GLÉMOT  
Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS

tél. 02 41 95 31 74

[contact@valleesduhautanjou.fr](mailto:contact@valleesduhautanjou.fr)

[www.valleesduhautanjou.fr](http://www.valleesduhautanjou.fr)